

Conseil de sécurité

Distr. générale
5 août 2014
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 7233e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos, au Siège, à New York, le mardi 5 août 2014, à 15heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

> « Le 5 août 2014, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 7233e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.
>
> Agissant en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, le Président a invité M. Mohamed Ibn Chambas, Représentant spécial conjoint Union africaine-Nations Unies pour le Darfour et Chef de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), à participer à la réunion.
>
> Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police ont entendu un exposé présenté par M. Chambas.
>
> Les membres du Conseil, M. Chambas et les représentants des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police participant à la rencontre ont eu un échange de vues. »

14-58815 (F) 050814 050814



